



Association des usagers du **P**ort de **P**laisance d'**A**rzal-**C**amoël
Adresse : Capitainerie du port D'Arzal 56190 ARZAL
Email : appac56@free.fr Site web : www.appac56.info

COMPTE-RENDU DU CA DU 31 MARS 2017

Présents : Xavier TIRARD, Bernard COUSSEAU, Philippe DIOT

Excusé : Philippe TORRES

Ordre du jour :

1. Point adhésions
2. Rassemblement de début de saison
3. Point fonctionnement de la messagerie
4. Rubrique « Avis de croisière »
5. Gestion de l'écluse
6. Questions diverses

1. Point adhésions

Au 31 mars, APPAC compte 120 adhérents

2. Rassemblement de début de saison

Nous prévoyons de proposer aux adhérents de l'APPAC de nous retrouver le samedi soir 20 mai à Piriac pour un apéritif sur les pontons. En cas de météo défavorable à un moment de convivialité en extérieur, le rassemblement sera réorienté vers le Port de Foleux.

3. Point fonctionnement de la messagerie

Le fonctionnement du compte messagerie « appac56@free.fr » est nominal. Nous l'utilisons systématiquement pour notre communication.

Ce compte étant supporté par l'accès internet d'un adhérent, une solution de remplacement est recherchée.

4. Rubrique « Avis de croisière »

Une rubrique « Avis de croisière » sur le site web est envisagée. Cette rubrique permettrait aux adhérents qui le souhaitent de déclarer leur croisière. L'objectif étant de permettre à des équipages de partager des destinations de croisières.

5. Gestion de l'écluse

L'APPAC, comme les associations de plaisanciers des ports de Foleux et de La Roche-Bernard participe aux réunions de gestion de l'écluse, présidée par l'IAV. Cette réunion a pour objectif de réduire au maximum l'impact pour les plaisanciers, d'éventuelles suppressions d'éclusage comme nous avons pu en connaître à la fin de l'été dernier.

L'IAV envisage des fermetures plus tôt en saison que l'année dernière, si la qualité de l'eau douce (salinité) se dégrade, ceci afin d'éviter une période de fermeture trop longue en été.

Nous avons demandé :

- que les jours de fermeture d'écluses, soient les mardis,
- que l'IAV prévienne d'une modification du planning d'éclusage 7 jours avant sa mise en œuvre.

Nous avons exprimé également le souhait qu'à chaque période de fermeture de l'écluse, une communication vers les plaisanciers du port soit réalisée par la Compagnie des Ports du Morbihan

6. Questions diverses

- Le code d'accès à notre site web sera changé le 21 avril. Le nouveau code sera 7102.
- Les tarifs préférentiels proposés aux adhérents APPAC par certains professionnels ont été actualisés. La nouvelle version des « Tarifs Partenaires » sera mise sur le site web et une information par mail va être faite
- Pêches Maritimes de Loisir : diffusion aux adhérents de la fiche rappelant les obligations de marquage des poissons et crustacés.